

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE155965002**

**Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 13672 pour une somme maximale de 4 596 285,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-13880) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 18 juin 2015

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuusic-Cartierville

#### Vice-présidentes

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

M. André Allard  
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier  
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 18 juin 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE155965002, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 13672 pour une somme maximale de 4 596 285,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-13880) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE155965002**

**Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 13672 pour une somme maximale de 4 596 285,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-13880) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.**

À sa séance du 3 juin 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1155965002. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres*

Le 8 juin 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE155965002 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

L'hôtel de ville de Montréal est le bâtiment phare de l'Administration municipale. Conçu par les architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault, cet édifice d'intérêt patrimonial, situé dans un secteur significatif de valeur exceptionnelle dans l'arrondissement historique de Montréal, est désigné comme lieu historique national du Canada. Inauguré en 1878 et reconstruit avec un étage supplémentaire à la suite d'un incendie en 1922 - 1926, il a connu au cours du temps plusieurs agrandissements.

Les diverses désignations tant municipales, provinciales que fédérales ainsi que l'énoncé patrimonial rédigé par la Direction de la Culture en 2008 soulignent le caractère unique de ce bâtiment historique. Il est le témoin de l'évolution de la démocratie municipale et sa mémoire collective reflète les aspirations politiques et sociales d'une grande métropole. Il est un fleuron artistique et patrimonial dont la valeur urbaine, au cœur de la cité administrative, reste actuelle et dynamique. L'importance de cet édifice commande des investissements majeurs inévitables vu son statut. La Ville se doit d'agir en propriétaire responsable exemplaire, tel que prescrit dans sa Politique du patrimoine, afin d'accueillir ses visiteurs de prestige, ses citoyens, les touristes et les nombreuses célébrations dans un bâtiment qui reflète les valeurs de la métropole.

Depuis les derniers grands travaux, la Division de la gestion immobilière a développé un plan directeur pour l'hôtel de ville permettant une gestion intégrée et stratégique du maintien de l'actif, de la mise en valeur du bâtiment ainsi que l'intégration des nouvelles réglementations, technologies et normes de développement durable. En partenariat avec les services occupants, la Division de la sécurité, le Service de sécurité incendie de Montréal, le SPVM, le Service des technologies de l'information, la Direction de la culture, les Grands parcs, l'arrondissement de Ville-Marie, le Service de la mise en valeur du territoire - Division du patrimoine et l'expertise de firmes externes, le plan directeur a permis de dresser un portrait de l'historique et de l'état de l'édifice, d'identifier les besoins immobiliers qui devront être priorisés dans les cinq prochaines années dans le but de rendre l'immeuble conforme à la réglementation actuelle, d'assurer la sécurité des usagers, de préserver la valeur de l'actif et de rentabiliser les équipements et les frais d'exploitation. L'objectif est de faire de l'hôtel de ville un modèle exemplaire d'environnement de travail adapté, sain et durable tout en assurant la restauration de cet édifice patrimonial.

De plus, ce projet est cohérent avec la politique de mise à niveau des infrastructures de l'administration. Les travaux sont la continuité des phases précédentes de mise à niveau. Ils sont nécessaires afin de freiner la détérioration de l'enveloppe du bâtiment, de préserver les actifs de la Ville et d'assurer un environnement plus sain et sécuritaire pour les occupants et le public.

L'appel d'offres public, publié dans La Presse le 1er avril 2015, a offert aux soumissionnaires un délai de vingt-neuf jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et de déposer leurs soumissions. Les soumissions sont valides pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt, le 29 avril 2015. Trois addendas ont été publiés.

Il y a eu vingt-deux preneurs du cahier des charges, trois ont remis une soumission. Des trois soumissionnaires ayant remis une soumission, un seul a obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de l'enveloppe de prix. Les firmes Régis Côté et associés et MDA architectes n'ayant pas obtenu la note de passage de 70 %, ont été déclarées non conformes.

Un suivi auprès de preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission indique que cinq firmes d'architectes n'avaient pas les ressources requises, notamment en restauration patrimoniale. Une firme d'architecte a indiqué que son carnet de commande est complet. Deux firmes d'architectes ont mentionné que les prix du marché et l'importance du prix dans la méthode d'évaluation faisaient en sorte qu'ils préféreraient ne pas déposer de soumission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont apprécié les nombreuses explications données par le Service en réponse à leurs questions, mais souhaiteraient que ces explications puissent se retrouver dans le sommaire décisionnel. Plus particulièrement, il faudrait retrouver au sommaire :

- des renseignements plus explicites sur les modes de rémunération des services professionnels requis;
- une première évaluation du coût total des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED de l'hôtel de ville.

Les membres ont aussi obtenu les explications appropriées quant aux résultats de l'ouverture des premières enveloppes des soumissionnaires et à la non-conformité de deux des trois soumissions.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE155965002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.